

Réunions sous la présidence du Maire Bernard Rieu**18 h au planning municipal : Réunion de la commission chemins.**

Autres élus présents : O. Pernin-Vidal, A. Foucault et L. François

Membres de la commission : H. Depasse et G. Doladille.

En tant que techniciens chemins : P. Cornilleau, Mr Desroche (Joffre) et J. Mazier.

Auditeurs non invités : F. Rieu, R. Canizarès et M. Voisin.

Les faits rapportés sont rassemblés par thème, 2 réunions se sont suivies, des informations ont été données lors de la seconde réunion, dont les taux de participation au financement qui sont indiqués ci-dessous avec les estimations du Département.

(Il peut y avoir quelques petites approximations en €, ou liste de travaux incomplète, sera probablement corrigé sur la Gazette.)

Estimation du département des dommages intempéries du 10 octobre :

- Installation eau potable : 19 140 €HT (pour tous les postes TVA 20%)
- Assainissement : 10 000 €HT
- Chemins : 308 000 €HT (et 61 600 € TVA)
- Total : 337 000 €HT environ, soit un peu plus de 400 000 €TTC

Selon le Maire indemnités à attendre pour les chemins :

- Région : 12%
- Département 15% (à confirmer)
- CCPU : 4%
- Total : 31%

Avec ce qui est attendu de l'Etat 60 à 70% serait indemnisé.

Resterait 30 à 40 % à charge de la commune, soit entre 92 à 132 000 €(HT).

La TVA est récupérée (en grande partie ?) 2 ans plus tard.

Les indemnités arriveront selon le temps administratif peut-être en 2015.

Un prêt relai est envisagé en attente des indemnités et retour TVA.

En annexe, la carrière aurait subi des dégâts estimés 300 000 €, un dossier destiné à la préfecture est en cours. Ceci pourrait aider Vallabrix dans le sens classement catastrophe naturelle.

Réfections faites ou prévues :

2 km de fossés traités : P. Cornilleau avec charrois de la terre G. Doladille et D. Gouffet.

Les banquettes (accotements enherbés) arasées au niveau de la chaussée.

Chemins de la Bastide (face dépôt Cornilleau), des Combes (ancien captage).

Confortement par enrochement du chemin de Pognadoresse (longe le pont du Ga) : Joffre

L'entreprise Joffre a rechargé les voiries endommagées, quelques longueurs de fossés terminées.

Bétonnage de ponts : Chemin de Pognadoresse, des Jardins.

Reste à faire d'autres ponts, dont pont des platanes, pont « cuvette » chemin d'un Valadas proche de l'ancien captage.

Ce chemin qui longe ce Valadas est communal, dessert quelques terres, aurait besoin d'être rechargé, (même et seulement en terre de déblais comme vers l'ancien gabarit), le chemin se retrouve plus bas que le fossé existant.

Le goudronnage lors que le sol sera moins humide.

Le chemin de la Charrette sera examiné afin de le rendre praticable.

Un chemin « cheminement » d'eau est envisagé depuis le point bas chemin de la Charrette vers la canalette via chemin communal existant qui se termine entre parcelle Castanet et

jardin M. Boutaud proche de la canalette. Une solution sans transport de terre (végétale) reste à convenir.

Polémique Garrian :

Rapporté dans un ordre qui n'aggrave pas les choses et tel que j'ai compris les explications.
(*A ce stade, les mots n'ont pas le même sens selon qui les utilisent, la polémique ne semble donc pas close ?*)

A partir d'une route plate (sans accotements), les banquettes (accotements) se forment naturellement à raison de 8 mm l'an, ou plus parlant 8 cm en 10 ans.

Il en résulte que le chemin devient une rivière avec le temps qui passe en cas d'intempéries. D'où dégradation de la chaussée et route inondable, voire inondée si le sol est saturé.

Le chemin et les banquettes sont communaux, la commune doit intervenir.

D'où les brèches qui envoient l'eau sur les terres basses jouxtant le chemin de Garrian.

Bien que les brèches (canalisation de l'eau) soient suite à l'intervention de la main de l'homme, d'un avis général, c'est naturel que les eaux pluviales se déversent sur les terres en dessous.

Il a été dit qu'araser les banquettes sur toute la longueur éviterait la notion de canalisation vers autrui.

Il a été rappelé que l'arasement des banquettes fragilisait le bas-côté des chemins pendant 2 ans environ, le temps que la végétalisation reprenne (reconstitution des banquettes).

18 h 30 selon planning municipal : Rencontre avec les propriétaires des parcelles jouxtant des voies communales.

M. Brun, Cathy Depasse, R. Depasse, G. François, E. Pol, G. Vignal.

Absent : A. François

Le Maire a fait le résumé de la demi-heure précédente avec des précisions complémentaires qui sont reportées plus haut.

Plus généralement, dans ce CR, je ne tiens pas compte de ce qui a été abordé avant ou après 18 h 30, ce que j'ai retenu est noté comme appartenant à une seule réunion.

Le maire a remarqué que M. Brun et E. Pol ont quitté la réunion.

Oublis corrigés le 22/11/2014.

Un « tour de table » a été fait afin de connaître les remarques de chacun des présents, quelques petites réparations de nids de poules à faire sur des chemins qui n'ont pas été ravagés.

Une proposition intéressante de G. Doladille au sujet des résurgences persistantes du rocher de la Tranchée, réalisation d'un petit fossé récupérateur le long du rocher, busage pour traverser la route ancien captage et envoyer l'eau en contre-bas en face, *de préférence sur les parcelles municipales clôturées*, même si celle d'à côté privée est abandonnée.

Pour info : Cette récupération de résurgences protégera la route au bout de la tranchée dans le virage vers les colonnes de tri par temps de gel, soulèvement du goudron, voire formation d'un glacis.

Pot offert en fin de réunion.

Divers, rien à voir avec les intempéries, mais d'intérêt général.

Le « toboggan » écoulement d'eaux pluviales trop prononcé vers la maison ronde est dangereux pour les usagers automobilistes, automobiles et passagers dont la colonne vertébrale est fragile.

Nettoyage des colonnes de tri ancien gabarit ?

Signalé en aparté à Bernard.